

GRAND PARIS SUD ENERGIE POSITIVE,
UN RÉSEAU DE CHALEUR ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE
PRÈS DE CHEZ VOUS.

Nous contacter :

● Adresse postale :

Grand Paris Sud Energie Positive
Avenue de la Liberté
91 000 EVRY
Tél. 01 60 78 33 22

DALKIA ILE-DE-FRANCE
TOUR EUROPE
33, place des Corolles
92 400 COURBEVOIE

● Site web : www.energiepositive.grandparissud.fr

● Adresse mail : energiepositive.grandparissud@dalkia.fr

Dalkia Ile-de-France, Tour Europe, 33 place des Corolles, 92400 Courbevoie - Conception - Création Yannik Conseil - Crédits photos : Matton Images - Imprimé sur papier sans chlore élémentaire, produit dans le respect de l'environnement à partir de fibres de bois issues de la gestion durable des forêts.

L'AGGLOMÉRATION GRAND PARIS SUD DÉLÈGUE
À LA SOCIÉTÉ DALKIA LE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION,
TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE CHALEUR.

EXPLICATIF FACTURATION



EXPLICATIF FACTURATION

Contacts :

● Tél. 01 60 78 33 22

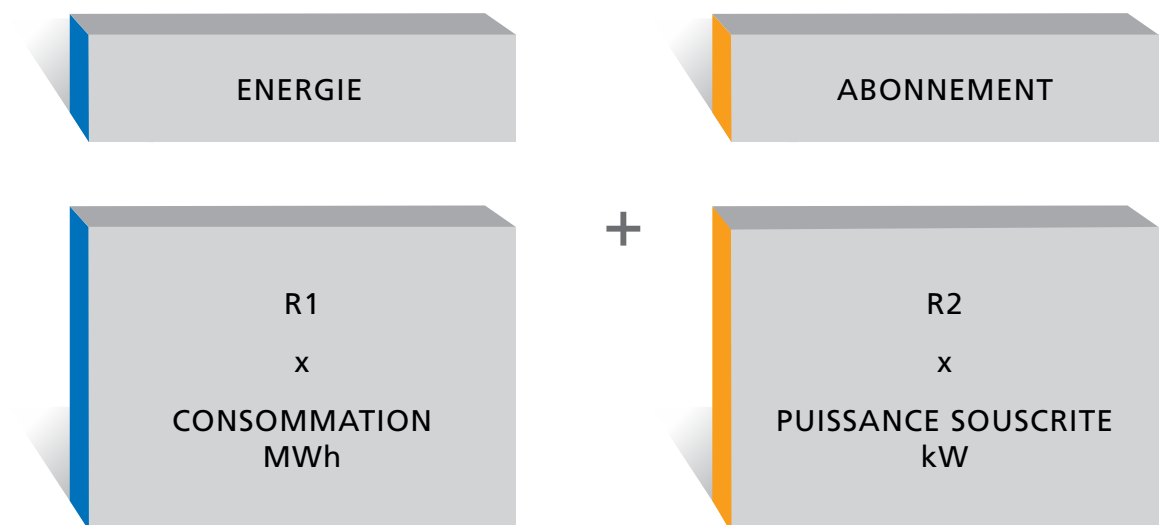
● Site web :
www.energiepositive.grandparissud.fr

● Adresse mail :
energiepositive.grandparissud@dalkia.fr

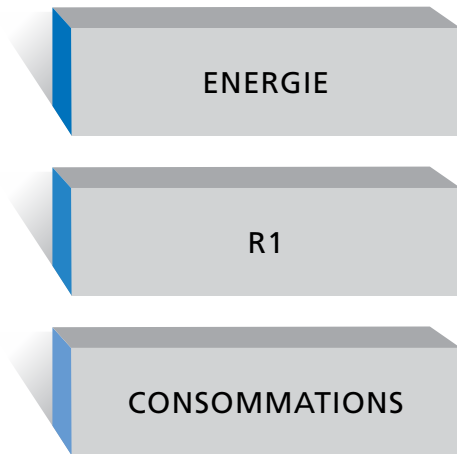
EXPLICATIF DES TERMES DE FACTURATION

Les tarifs sont décomposés
en deux éléments :

$$R1 + R2$$

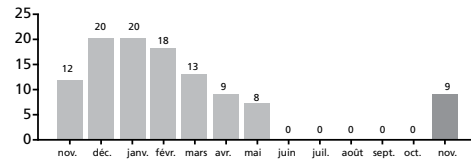


R1 : LES CONSOMMATIONS



R1 : élément proportionnel en €HT/MWh utile, mesuré par les différents compteurs en sous-station relevé mensuellement, destiné à la fourniture d'énergie utilisée pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire ou d'autres usages.

Retrouvez en dernière page de votre facture l'historique de vos consommations sur 13 mois glissants et le détail du relevé des compteurs en sous station qui correspond à la consommation en mégawattheure (MWh).



1. Références

Facture Payable pour le : XXXXXX

Exercice : XXXX
Echéance au : XX/XX/XX
Période de facturation : XX/XX/XX au XX/XX/XX

Une question sur votre facture ?
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
xxxxxxxx@dalkia.fr

Vos références
Police abonnement : XXXXXXXXXXXX et avenants

Nos références
Contrat : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

A rappeler lors du paiement : XXXXXXXXXXXX

Lieu de règlement:
33 Place des Corolles - TSA 57653
92099 PARIS LA DEFENSE
IBAN : FR76 3000 3036 5900 0251 5034 791
BIC : SOGEFRPP

Client :
Adresse :
Code Postal :
Ville :

2. Récapitulatif de votre facture

Produit	Résultat HT	TVA
PRODUCTION DE CHALEUR	2 567,00 €	
R1 - COMBUSTIBLE	2 567,00 €	141,19 €
Sous-total (IVA 5,5%)	2 567,00 €	141,19 €
Total	2 567,00 €	141,19 €
Total TTC à payer	2 708,19 €	

[Voir détail au dos](#)

Dalkia - S.A. au capital de 220 047 504 Euros - SIRET 455500537 00018 RCS Lille Métropole - APE 3530Z - Siège 33, place de Corolles, 92400 Courbevoie

Rappel de la réglementation concernant les produits pétroliers, sous condition d'emploi - Froid dilaté aux usages réglementés (article réglementaire du 20/04/1970 modifié par l'article du 11/09/1970). Interdit notamment comme carburant dans des véhicules routiers. Ce document doit être conservé pendant une période de 3 ans à la disposition de l'administration des douanes et des droits indirects. Sauf conditions particulières stipulées au marché, nos factures sont payables à 30 jours, date de la facture, clause d'appel en garantie.

Page 1 sur 3

- 1 Références de la facture : la date limite de paiement et la période facturée.
- 2 Votre interlocuteur et les références à rappeler en cas d'appel.
- 3 Vos références : date d'effet et référence(s) de votre contrat.

- 4 Les références à rappeler pour votre paiement.
- 5 Récapitulatif de votre facture : les informations essentielles regroupées dans un tableau (consommation, prix HT et TTC, montant(s) TVA).

3. Détail des redevances hors taxes

PRODUCTION DE CHALEUR	ELEMENT	PROPORTIONNEL	Détail du calcul	Référence	Résultat HT
r1CITD	Coef. Mixité	0,53000	Prix révisé	23,50 € x 1,0000	Révision A 23,50 €
r1gaz	Coef. Mixité	0,23000	Prix révisé	41,50 € x 1,0000	Révision B 41,50 €
r1géo	Coef. Mixité	0,24000	Prix révisé	15,50 € x 0,9234	Révision C 15,24 €
Prix mixte 1 = 0,53 x 23,50 € + 0,23 x 41,50 € + 0,24 x 15,24 € = 25,67 €					

4. Révision des prix

Révision A - Révision au : XXXXXXXXXXXX

Ref.	Libellé Variable	Valeur finale	Valeur contrat
RCITD	RCITD DSP GPSE	19,59000 /	19,59000
Coefficient de révision		1,0000	

Détail des prix et indexations

Prix	Période	Référence	Date d'effet	Jours	Valeur	Moyenne prorata du temps
RCITD		R1 GAZ DSP GPSE - Chauffage Urbain - €/MWh	01/10/2015		19,59000	19,59000

Révision B - Révision au : XXXXXXXXXXXX

Ref.	Libellé Variable	Valeur finale	Valeur contrat
G	R1 GAZ DSP GPSE	27,50000 /	27,50000
Coefficient de révision		1,0000	

Détail des prix et indexations

Prix	Période	Référence	Date d'effet	Jours	Valeur	Moyenne prorata du temps
G		R1 GAZ DSP GPSE - Chauffage Urbain - €/MWh	01/10/2015		27,50000	27,50000

Révision C - Révision au : XXXXXXXXXXXX

Ref.	Libellé Variable	Valeur finale	Valeur contrat
EMT	ELECTR. TARIF VERT A5 OPTION BASE	108,50000 /	117,50000
Coefficient de révision		0,9234	

Détail des prix et indexations

Prix	Période	Référence	Date d'effet	Jours	Valeur	Moyenne prorata du temps
EMT		SUPPL. MTPB N.5899 (35111403)	04/11/2016 rectifiée le 09/12/2016		108,50000	108,50000

5. Relevés de compteurs
du XXXXXX/XXXX au XXXXX/XXXX

Page 2 sur 3

Facture XXXXXXXXXXXX
A rappeler lors du paiement : XXXXXXXXXXXX

- 6 r1_{CITD} : chaleur issue du CITD et livrée en sous-stations abonnés.
- 7 r1_{géo} : chaleur issue de l'installation de géothermie (incluant le doublet au Dogger et la pompe à chaleur) et livrée en sous-stations abonnés.
- 8 r1_{gaz} : chaleur issue des chaudières gaz en chaufferie centrale ou en chaufferies d'îlots et livrée en sous-stations abonnés.

- a Mixité des énergies utilisées.
- b Consommation à la date de facturation.
- c Prix unitaire de base contrat r1_{CITD}, r1_{gaz} et r1_{géo}.
- d Coefficient de révision r1_{CITD}, r1_{gaz} et r1_{géo}.
- e Prix unitaire révisé à date de facturation du r1_{CITD}, r1_{gaz} et r1_{géo}.

L'évolution des termes de la facturation suit l'évolution du réseau :

	Phase A	Phase B	Phase C	Phase D
R1	r1 _{gaz} r1 _{cogé} r1 _{sneema} r1 _{biogaz}	r1 _{gaz} r1 _{cogé} r1 _{sneema} r1 _{biogaz} r1 _{CITD}	r1 _{gaz} r1 _{cogé} r1 _{sneema} r1 _{biogaz} r1 _{CITD} r1 _{CITD(CSR)}	r1 _{gaz} r1 _{cogé} r1 _{sneema} r1 _{biogaz} r1 _{CITD} r1 _{CITD(CSR)} r1 _{géo}

Le terme r1_{cogé} s'arrête en 2026
Le terme r1_{sneema} s'arrête en 2022

L'ensemble des termes r1 est défini dans le règlement de service.

R2 : L'ABONNEMENT

PUISSANCE SOUSCRITE

$$R2 = r21 + r22 + r23 + r24 + r22_{géo} + r23_{géo} + r24_{géo} + r_{sub} + r_{subgéo} + r_{2q}$$

R2 : élément fixe en € par la puissance souscrite (en kW) et représentant la somme des coûts unitaires suivants :

- r21 : coût de l'énergie électrique utilisée à des fins mécaniques pour assurer le fonctionnement des installations de production et de distribution d'énergie
- r22 : coût des prestations de conduite, de maintenance, des prestations de petit entretien, de sous-traitance, des frais fixes administratifs nécessaires pour assurer le fonctionnement des installations primaires hors installation de géothermie
- r23 : coût des prestations de gros entretien et de renouvellement du matériel hors installation de géothermie
- r24 : charges financières liées à la réalisation des ouvrages, hors installation de géothermie
- r_{sub} : terme relatif à la répercussion des subventions d'équipements perçues par le Délégué, hors installation de géothermie
- r_{2q} : coût de la gestion et la valorisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre

9

10

11

ELEMENT FIXE R2		r24géo - FINANCEMENT	
Période	Libellé	Détail du calcul	Résultat HT
01/01/2022 au 31/01/2022	Valeur de base	10,31 € x 100,00 kW	1 031,00 €
01/01/2022 au 31/01/2022	Montant redevance	1031,00 € x 1/12	85,92 €
Total HT			85,92 €

ELEMENT FIXE R2		rsubgéo - FINANCEMENT	
Période	Libellé	Détail du calcul	Résultat HT
01/01/2022 au 31/01/2022	Valeur de base	-1,42 € x 100,00 kW	-142,00 €
01/01/2022 au 31/01/2022	Montant redevance	-142,00 € x 1/12	-11,83 €
Total HT			-11,83 €

5. Révision des prix

Révision A - Révision au 31/01/2022

Ref.	Libellé Variable	Valeur finale	Valeur contrat
EMT	ELECTR. TARIF VERT A5 OPTION BASE	108,50000	117,50000
Coefficient de révision			0,9234

Détail des prix et indexations

Prix	Période	Référence	Date d'effet	Jours	Valeur	Moyenne prorata du temps
EMT		SUPPL. MTPB N.5899 (35111403)	04/11/2016 rectifié le 09/12/2016		108,50000	108,50000

Révision B - Révision au 31/01/2022

$$0,10 + 0,45 \times \frac{ICHT}{ICHT0} + 0,45 \times \frac{FSD2}{FSD20}$$

Ref.	Libellé Variable	Valeur finale	Valeur contrat
ICHT	ICHTrev-TS - I.M.E.	120,80000	118,50000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS 2	123,70000	123,60000
Coefficient de révision			1,0091

Détail des prix et indexations

Prix	Période	Référence	Date d'effet	Jours	Valeur	Moyenne prorata du temps
ICHT		INFO RAPIDES INSEE N.263	07/10/2016		120,80000	120,80000
FSD2		SUPPL. MTPB N.5899	09/12/2016		123,70000	123,70000

Révision C - Révision au 31/01/2022

$$0,10 + 0,30 \times \frac{ICHT}{ICHT0} + 0,60 \times \frac{BT40}{BT400}$$

Ref.	Libellé Variable	Valeur finale	Valeur contrat
ICHT	ICHTrev-TS - I.M.E.	120,80000	118,50000
BT40	CHAUFFAGE CENTRAL	104,10000	104,70000
Coefficient de révision			1,0024

Détail des prix et indexations

Indice	Période	Référence	Date d'effet	Jours	Valeur	Moyenne prorata du temps
ICHT		INFO RAPIDES INSEE N.263	07/10/2016		120,80000	120,80000
BT40		SUPPL. MTPB N.5897	25/11/2016		104,10000	104,10000

1

a

b

2

3

4

5

6

7

8

Energie Positive Grand Paris Sud		XXXXXXXXXX	
		A rappeler lors du paiement : XXXXXXXXXXXX	
4. Détail des redevances hors taxes			
PRODUCTION DE CHALEUR			
ELEMENT FIXE R2		r21 - ELECTRICITE	
Période	Libellé	Détail du calcul	Résultat HT
	Valeur de base	2,44 € x 100,00 kW	244,00 €
	Prix révisé	244,00 € x 0,9234	225,31 €
01/01/2022 au 31/01/2022	Montant redevance	225,31 € x 1/12	18,78 €
Total HT			18,78 €
PRODUCTION DE CHALEUR			
ELEMENT FIXE R2		r22 - Exploitation	
Période	Libellé	Détail du calcul	Résultat HT
	Valeur de base	26,20 € x 100,00 kW	2 620,00 €
	Prix révisé	2620,00 € x 1,0091	2 643,84 €
01/01/2022 au 31/01/2022	Montant redevance	2643,84 € x 1/12	220,32 €
Total HT			220,32 €
PRODUCTION DE CHALEUR			
ELEMENT FIXE R2		r23 - Gros Entretien et Renouvellement	
Période	Libellé	Détail du calcul	Résultat HT
	Valeur de base	6,03 € x 100,00 kW	603,00 €
	Prix révisé	603,00 € x 1,0024	604,45 €
01/01/2022 au 31/01/2022	Montant redevance	604,45 € x 1/12	50,37 €
Total HT			50,37 €
PRODUCTION DE CHALEUR			
ELEMENT FIXE R2		r22géo - Exploitation	
Période	Libellé	Détail du calcul	Résultat HT
	Valeur de base	4,10 € x 100,00 kW	410,00 €
	Prix révisé	410,00 € x 1,0091	413,73 €
01/01/2022 au 31/01/2022	Montant redevance	413,73 € x 1/12	34,48 €
Total HT			34,48 €
PRODUCTION DE CHALEUR			
ELEMENT FIXE R2		r23géo - Gros Entretien et Renouvellement	
Période	Libellé	Détail du calcul	Résultat HT
	Valeur de base	2,43 € x 100,00 kW	243,00 €
	Prix révisé	243,00 € x 1,0024	243,58 €
01/01/2022 au 31/01/2022	Montant redevance	243,58 € x 1/12	20,30 €
Total HT			20,30 €
VENTES PRESTATIONS CO2			
ELEMENT FIXE R2		r2q - PRESTATION DE GESTION	
Période	Libellé	Détail du calcul	Résultat HT
01/01/2022 au 31/01/2022	Valeur de base	0,00 €	0,00 €
01/01/2022 au 31/01/2022	Montant redevance		0,00 €
Total HT			0,00 €
PRODUCTION DE CHALEUR			
ELEMENT FIXE R2		r24 - FINANCEMENT	
Période	Libellé	Détail du calcul	Résultat HT
01/01/2022 au 31/01/2022	Valeur de base	1 870,00 €	1 870,00 €
01/01/2022 au 31/01/2022	Montant redevance	1870,00 € x 1/12	155,83 €
Total HT			155,83 €
PRODUCTION DE CHALEUR			
ELEMENT FIXE R2		rsub - FINANCEMENT	
Période	Libellé	Détail du calcul	Résultat HT
01/01/2022 au 31/01/2022	Valeur de base	-1,16 € x 100,00 kW	-116,00 €
01/01/2022 au 31/01/2022	Montant redevance	-116,00 € x 1/12	-9,67 €
Total HT			-9,67 €

Energie Positive Grand Paris Sud	
1. Références	Client : XXXXXXXXXXXX
	Adresse : XXXXXXXXXXXX
	Code Postal : XXXXXXXXX
	Ville : XXXXXXXXX

Comme pour la facture R1, vous retrouverez vos références et le récapitulatif de votre facture R2.

1 2 3 4 5 6

7 8 9 10

Détails des calculs des redevances mensuelles du r21, r22, r23, r22géo, r23géo, r2q, r24, rsub, r24géo, rsubgéo révisées en date de facturation.

11

Détermination des coefficients de révision.

a

Puissance souscrite par l'abonné (exemple).

b

Montant annuel R21 révisé à date de facturation.

L'évolution des termes de la facturation suit l'évolution du réseau :

	Phase A	Phase B	Phase C	Phase D
R2	R2= r21+r22+r23+r24+rsub+r2q			R2= r21+r22+r23+r24+rsub+r2q+r22géo+r23géo+r24géo+rsubgéo

Les termes r22géo, r23géo, r24géo et rsubgéo correspondent aux termes r22, r23, r24 et rsub propres aux installations de géothermie.

L'ensemble des termes r2 est défini dans le règlement de service.